

APPENDICE

TESTAMENT DE FRANÇOIS DE GALLIFFET, MAJOR DE QUÉBEC (42)

Pardevant . . . (déchiré) prevosté de Québec soussigné y résidant et tesmoins cy-aprez nommés fut present François de Galifet Escy, seigneur de Caffin major pour le Roy en cette ville de Québec, y demeurant rue Sous le Fort estant au lit malade dans une haute chambre ou il fait sa demeure ordinaire qui a veue sur le fleuve Saint-Laurent et havre du Cul de Sac toutefois sain d'esprit mémoire et entendement ainsy qu'il est aparü à nous notaire et témoins par ses parolles, gestes, maintien, et autres siennes actions extérieures, lequel considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort et rien de plus incertain que l'heure d'icelle; et ne voulant deceder intestat sans avoir mis ordre à ses affaires et avoir disposé des biens qu'il a plu à Dieu luy donner; il a par ces présentes de son hongré et pure volonté fait et dicté de mot à mot son testament et ordonnance de dernière volonté au d. nore. soussigné présence des d. témoins en la forme et manière qui suit au nom du père et du fils et du saint Esprit, ainsy soit-il;

(42) Acte de Chambalon, notaire à Québec, 14 décembre 1695.